



## Dates de travail fausses sur la fiche de paie

Par **Mich656**, le **07/10/2010** à **19:32**

Bonjour,

Je viens de terminer un emploi saisonnier de 4 mois (juin à sept inclu).

Je me suis entendu avec le patron pour percevoir 1400 € par mois, il m'a payé de cette manière :

Juin : 1000 € déclarés et 400 € en liquide

Juillet : 1000 € déclarés et 400 € en liquide

Août : 1200 € déclarés et 200 en liquide (sur ce coup là, j'ai commencé à comprendre que la partie en liquide lui sert de variable d'ajustement, pour des heures que je fait en plus des heures comprises pour les 1400 € : ayant travaillé le 15 août par exemple, c'est payé plus cher, donc déclaré. ).

Septembre : 1395 € déclarés, et 5€ en cash. Lorsque je regarde la fiche de paye de septembre, celui ci ne m'a déclaré que 20 jours de travail (du 1er au 20) ; il cumule cette somme au congés payés qu'il a l'obligation de me payer (dans mon cas de 583 €) pour arriver à 1400 € (20 jours de travail + congés payés). Hors, j'ai travaillé pendant 30 jours en septembre. Cela me pénalise pour mes droits assedic aussi.

J'ai bien envie de le coller au prud'hommes, mais le fait que j'ai touché de l'argent au black me met le doute...

Qu'en pensez vous ?

Merci d'avance pour vos réponses.